



INTELFE

Lutte contre les addictions dans le monde professionnel

Prévention Détection
Alcool et stupéfiants

Limiter le risque
d'accident au travail

Limiter le risque légal



Partenariat APIS 33

Nous avons noué un partenariat avec la société APIS 33 pour leur grande expérience du domaine et pour les accompagner dans le développement de cette offre originale nommée "APIS-DETECT" Plusieurs grands comptes font déjà appel à ce service



Compétences

- Ex gendarme en groupe de lutte contre les stupéfiants
- Titulaire Master 2 en Ingénierie de Sécurité (mémoire sur le risque stup en entreprise en 2008)
- Formation spécifique sur la lutte contre les addictions en entreprises en 2023

MISSIONS DE CONSEILS Frédéric Lenfant, consultant



Lutte contre les addictions

Vous êtes un dirigeant d'entreprise, cadre RH, ou chargé de Sécurité Santé au Travail **SST**, responsable QSE et vous êtes confrontés à des problématiques de **consommation d'alcool** et/ou de **stupéfiants** sur des **postes à risques** au sein de l'organisation.



Protéger les salariés

Vous devez **protéger la sécurité** de vos salariés et des tiers, en cas de comportements supposés sous l'emprise de produits psycho actifs



Protéger les dirigeants

- Vous devez **limiter votre responsabilité pénale** dans le cadre d'un accident
- Vous devez mettre en place une **politique** de lutte contre les **addictions** au sein de l'entreprise

*VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ
POUR VOUS AIDER À GÉRER CE RISQUE*



TYPE DE TESTS

- Alcool avec éthylomètre
- Stupéfiants (6 produits) :
 - cannabis
 - cocaïne
 - héroïne (opiacés)
 - ecstasy
 - amphétamines
 - méthamphétamines
- Tests homologués

MES SERVICES

- 1 Cadre légal**
 - Règlement intérieur
 - Conformité avec décret n° 394178 du conseil d'état du 05/12/2016
 - Politique interne
- 2 Formations**
 - Offres de sensibilisation et de formation
 - Ateliers de simulation
 - collaborateurs
 - cadres
 - agents préleveurs
- 3 Détection**
 - Flash détection (anonyme)
 - Tests de surface pour avoir un état du risque
 - Opérations de détection sur chantiers ou entreprises sur les postes à risques
 - Accompagnement dans la gestion d'un résultat positif

La **consommation de produits** (alcool, drogues, médicaments...) peut **mettre en danger la santé et la sécurité** du consommateur, de son entourage professionnel ou de tiers et être à l'origine d'accidents de travail.



Pour les **addictions** liées à la prise de produits (**alcool, drogues, médicaments...**), les risques peuvent être :

- Une **perte** d'attention ou de vigilance ;
- Une **modification** de la perception du risque et/ou une prise de risque ;
- La **mise en danger** de sa personne et/ou des autres.